



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

m2A.fr



Conseil d'Agglomération 16 octobre 2023

DOSSIER PRESSE | LUNDI 16 OCTOBRE 2023

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT
Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47
orlane.foucault@mA.fr

Sommaire

#ENVIRONNEMENT

m2A, inscrite dans la démarche
« Territoire Engagé Transition Écologique » 03

#MOBILITES

Le Canal Rhin-Rhône, enjeu d'attractivité, de mobilité
et de tourisme pour m2A 05

#EAU

La Régie de l'Eau m2A, actrice essentielle du territoire
en matière d'eau potable, de qualité des nappes d'Alsace et de climat 07

#URBANISME

Le Programme de Renouvellement Urbain de m2A,
un projet majeur pour le territoire, massivement soutenu par l'ANRU 09

#ENVIRONNEMENT

m2A, INSCRITE DANS LA DÉMARCHE « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE »



Engagée sur les questions environnementales depuis plus de 20 ans, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) poursuit son exigence, au profit du territoire et de ses 280 000 habitants, en s'inscrivant dans la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » porté par l'ADEME, Agence nationale de transition écologique.

m2A, actrice de longue date de la transition environnementale, pour le bien de tous !

Si Mulhouse Alsace Agglomération a, dès le départ, pris en compte les questions environnementales dans son action, cela s'est notamment concrétisé par l'adoption en 2007 d'un premier Plan Climat volontaire, suivi d'un second approuvé en 2010.

En novembre 2021, m2A adopte son Projet de Territoire « Vision 2030 », et se donne pour première ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique.

C'est pourquoi m2A a voté en 2022 son nouveau Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), sous le nom de « Plan Climat Nouvelle Donne ».



Le Plan Climat Nouvelle Donne, PCAET de m2A, définit les orientations stratégiques et politiques de transition écologique et climatique de l'Agglomération ; et ce, pour les 6 années à venir. Des investissements conséquents sont ainsi affectés à sa mise en œuvre, et fléchés vers des projets à vocation environnementale : **près de 50% du budget d'investissement de m2A.**

Ce Plan Climat Nouvelle Donne est un document d'orientation et de planification qui s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutionnels, salariés, et communes. En cohérence avec sa gouvernance et le partenariat public-privé inscrit dans son ADN, m2A a souhaité mobiliser et impliquer tout un chacun dans son élaboration et sa mise en œuvre.

En matière d'implication, m2A se montre d'autant plus exigeante avec elle-même, concernant ses propres engagements et actions dans le cadre de ses compétences. Pour y parvenir, elle souhaite s'appuyer sur une méthode transversale et reconnue.

m2A adopte la méthode du label « Territoire Engagé Transition Ecologique »

m2A fait le choix d'une méthode fiable, horizontale et qui peut s'adapter aux spécificités du territoire, incarnée dans le label « Territoire Engagé Transition Ecologique », porté par l'ADEME.

En effet, l'ADEME met à disposition, via ce label, toute une démarche de planification et un programme d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique du territoire. **Ce label « Territoire Engagé Transition Ecologique » permet de reconnaître la qualité de la politique Climat-Air-Energie d'une collectivité.**

La labellisation s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères), réparties en six domaines. Chaque mesure est évaluée sur une échelle de 2 à 16 points maximum, le maximum de points du label étant fixé à 500 points. Il existe ainsi 5 niveaux de performance, auxquels est associée l'attribution d'étoiles :

- 1 étoile : en processus,
- 2 étoiles : 35% des points, soit entre 175 et 249 points,
- 3 étoiles : 50% des points, soit entre 250 et 324 points,
- 4 étoiles : 65% des points, soit entre 325 et 375 points,
- 5 étoiles : 75% des points, soit plus de 375 points.

Pour m2A, adopter cette démarche lui permet de répondre à sa volonté d'amélioration continue de son Plan Climat Nouvelle Donne et de son projet de territoire, et plus particulièrement sur des projets phares comme les réseaux de chaleur, les mobilités, la maîtrise et l'autonomie énergétique, ou encore l'agriculture durable.

Pour y parvenir, m2A doit préalablement mener un travail préparatoire pour :

- s'assurer de l'adéquation des politiques de l'Agglomération avec celles soutenues dans le cadre du label,
- répertorier et/ou commencer à construire les indicateurs nécessaires à l'évaluation en vue de la labellisation.

Cette première phase débutant en 2024 et mobilisant l'ensemble de l'Agglomération et de ses services, m2A pourra entrer dans la démarche de labellisation de façon plus effective courant 2025.

Tout au long du processus, des aides de l'ADEME sont mobilisables pour soutenir l'action et l'engagement de m2A.



#MOBILITES

LE CANAL RHIN-RHÔNE, ENJEU D'ATTRACTIVITÉ, DE MOBILITÉ ET DE TOURISME POUR m2A



Territoire d'attractivité et laboratoire européen des Mobilités, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a pour ambition de favoriser tous les modes de déplacements durables, que ce soit pour ses habitants comme pour les professionnels et visiteurs de passage. À cet égard, les voies fluviales sont l'un des atouts de l'Agglomération. m2A, désignée chef de file du processus, s'engage donc, avec les partenaires concernés par cette démarche initiée par les Voies navigables de France (VNF), au maintien de la navigabilité et au développement touristique du Canal du Rhône au Rhin branche Sud (CRRBS).

Un enjeu, maintenir la navigabilité du Canal du Rhône au Rhin branche Sud

La Région Grand Est, les Voies Navigables de France (VNF), la Communauté européenne d'Alsace (CeA), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Communauté de communes Sundgau se sont mobilisées pour l'avenir du Canal du Rhône au Rhin branche Sud, menacé de déclassement en réserve hydraulique. Or, les voies navigables sont d'un enjeu majeur en matière de transport et de mobilités.

Maintenir leur caractère navigable est donc essentiel et nécessite des infrastructures satisfaisantes. C'est donc tout naturellement le 1^{er} volet du contrat de canal élaboré collectivement, avec m2A comme chef de file de la démarche de concertation et d'élaboration dudit contrat.

Ce contrat de Canal du Rhône au Rhin branche Sud concerne un linéaire de 35 kilomètres, compris entre Mulhouse et Montreux-Jeune, avec un gabarit de canal dit Freycinet (soit pour des bateaux de maximum 38,5 mètres de long pour 5,10 mètres de large).

Principalement dédié à la navigation de plaisance, cet itinéraire comprend **44 écluses**.



La navigabilité de cette portion de canal nécessite un réel investissement en matière d'infrastructures, soit un budget prévisionnel sur 10 ans de 12,4 millions d'euros, dont :

- **6,4 millions d'euros financés à 100% par les Voies navigables de France** pour la gestion hydraulique du canal (pour la partie visée par ledit contrat et pour une autre partie concernée par un autre contrat de canal avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui s'engage quant à elle à hauteur de 1 M€, soit un budget prévisionnel réel de 13,4 M€),
- **6 millions d'euros en cofinancement** pour l'amélioration des conditions de navigation des plaisanciers (automatisation des écluses, télégestion, confortement de digues...). Sur ces 6 millions d'euros, **les contributions partenariales prévisionnelles sur 10 ans sont fixées ainsi :**



_ Région Grand Est :	3 M€	(50%)
_ Voies Navigables de France :	1,2 M€	(20%)
_ Collectivité européenne d'Alsace :	0,8 M€	(13,33%)
_ Mulhouse Alsace Agglomération :	0,6 M€	(10%)
_ Communauté de communes Sundgau :	0,2 M€	(3,33%)
_ Communauté de communes Sud Alsace Largue :	0,2 M€	(3,33%).

Une ambition pour le Sud Alsace, développer le tourisme fluvestre autour du Canal

Connaissant un développement ces dernières années, le tourisme fluvial et l'écotourisme (comme le cyclotourisme, le slow tourisme ou encore la randonnée) forment une combinaison d'avenir sous le terme de « **tourisme fluvestre** » (fluvial et terrestre). Tout développement touristique entraînant des retombées économiques sur un territoire, il était naturel que la démarche menée collectivement comprenne un 2^e volet dédié au tourisme, en lien avec Canal du Rhône au Rhin branche Sud.

Ainsi, le contrat de canal établi permet d'accompagner la réalisation de projets publics pour le développement du tourisme fluvestre autour de trois axes :

- **le cyclotourisme**, avec le renforcement de la notoriété et de l'intérêt de l'itinéraire, l'amélioration des services proposés et la mise en lumière des patrimoines locaux,
- **le tourisme de proximité**, avec l'accentuation de l'appropriation du canal comme un lieu de vie et de loisirs, et l'amélioration du cadre de vie aux abords du canal,
- **les plaisanciers**, en leur proposant un parcours agréable avec un temps de navigation optimisé, tout en faisant découvrir le territoire à partir du canal.



Après signature du contrat de canal, ces trois axes seront déclinés dans le cadre d'une stratégie partagée de développement du tourisme fluvial sur l'ensemble de l'itinéraire, en associant les offices de tourisme à la définition et la mise en œuvre de cette politique, avec des projets inscrits chaque année en annexe du contrat de canal.

En matière d'infrastructure comme de tourisme, des comités de pilotage suivront l'avancement des travaux et la mise en œuvre de la politique touristique.

#EAU

LA RÉGIE DE L'EAU m2A, ACTRICE ESSENTIELLE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE, DE QUALITÉ DES NAPPES D'ALSACE ET DE CLIMAT



Avec son projet de territoire « Vision 2030 », m2A s'est donnée pour première ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique, avec notamment comme enjeu de garantir sur tout le territoire un accès à une eau de qualité, par une gestion sûre et durable de la ressource en Eau, dont elle a la compétence. Sous son autorité organisatrice, la Régie de l'Eau m2A a été créée au 1^{er} janvier 2023. Elle intervient notamment en matière de réseau d'eau potable, et plus largement dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, incarnée par le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC).

L'eau potable gérée par la Régie de l'Eau m2A, un intérêt public local indéniable

m2A peut assurer des prestations de maîtrise d'œuvre sous réserve que celles-ci soient d'intérêt public local et s'inscrivent dans le prolongement de ses missions de service public.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie de l'Eau m2A, sous l'autorité organisatrice de m2A qui exerce la compétence « Eau », gère un éventail large de missions de service public : la production d'eau, la protection de la ressource en eau, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production - distribution, les études relatives à la gestion de l'eau potable et la relation avec les usagers.

Ainsi, lorsque m2A est sollicitée par des sociétés pour la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable, elle en assure l'exécution dès lors que :

- **l'intérêt public local est constitué** ; le nouveau réseau et les branchements réalisés ayant vocation à être intégrés au domaine public de la commune,
- **la prestation relève bien du prolongement des missions de service public dont est chargée la Régie de l'Eau m2A pour le compte de m2A** ; le réseau d'eau potable étant géré par la régie communautaire.

m2A assure donc, contre rémunération forfaitaire et dans le cadre d'un conventionnement avec l'aménageur, la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place des réseaux d'adduction d'eau potable suivants :

- le réseau d'adduction d'eau potable du lotissement « Les Ecluses » à Niffer,
- celui du lotissement « Domaine Haegmatten » à Pfastatt,
- celui du lotissement « L'Hespéride » à Reiningue,
- celui du parc d'activités « Parc de la Source » à Morschwiller-le-Bas.

La préservation de la ressource Eau, via la reconquête de la qualité des Nappes d'Alsace

Une convention de partenariat 2018-2022 en faveur de la qualité d'eau des Nappes d'Alsace avait été mise en place avec les acteurs locaux d'Alsace pour inverser la tendance à la hausse des teneurs en pesticides dans les eaux brutes des nappes phréatiques d'Alsace.

Pour poursuivre la dynamique engagée avec des résultats encourageants sur la baisse d'utilisation des herbicides, les partenaires souhaitent renouveler leur engagement collectif pour la reconquête de la qualité de l'eau des Nappes d'Alsace dans le cadre de la convention « Solutions Eau Nappes d'Alsace et Sundgau », SENS 2027. m2A assurant l'exercice de la compétence « Eau » depuis le 1^{er} janvier 2023, est appelée à y prendre part.

Une feuille de route 2023-2027 a été structurée pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2027 par la Directive Cadre sur l'Eau, retranscrite dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin.

Ce cadre global sera décliné en contrats de résultats territoriaux adaptés en fonction du contexte local, impliquant l'ensemble des acteurs concernés avec des objectifs de résultats, vis-à-vis de la qualité de l'eau, définis et mis en œuvre à l'initiative des collectivités territoriales dans le cadre d'une gouvernance partagée pilotée par un comité de pilotage.

m2A, avec la Régie de l'Eau m2A, s'engage notamment à :

- **piloter, coordonner et animer ces contrats de résultats territoriaux sur les aires d'alimentation de captages dégradés,**
- **poursuivre le déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).**

Le 1^{er} renouvellement du Contrat de Territoire « Eau et Climat » de France

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est depuis longtemps engagée sur les questions ayant trait à l'eau, l'adaptation au changement climatique, l'agriculture durable et la biodiversité. Ainsi, m2A a été la 1^{re} Agglomération à signer un Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) sur le bassin Rhin-Meuse pour la période 2019-2022.



Le bilan de ce 1^{er} Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC), encourageant, conduit m2A, avec sa Régie de l'Eau, à renouveler son engagement en faveur du territoire et de ses habitants, par la signature d'un 2^e CTEC pour la période 2023-2026 avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et ses partenaires.

Toutes les précisions sur le bilan et les nouvelles perspectives seront partagées à l'occasion de la signature, pour la 1^{re} fois sur le bassin Rhin-Meuse, d'un renouvellement de ce contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qu'est le Contrat de Territoire « Eau et Climat », le lundi 23 octobre 2023.

#URBANISME

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE m2A, UN PROJET MAJEUR POUR LE TERRITOIRE, MASSIVEMENT SOUTENU PAR L'ANRU



Par son ampleur, par la population touchée (plus de 50 000 habitants), par l'importance du projet de transformation urbaine, le programme de renouvellement urbain de m2A représente un projet majeur du territoire. Depuis 2020, il est largement soutenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), qui renouvelle en 2023 son engagement via à un avenant au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ainsi, près de 5% des 50 milliards d'euros d'investissement du NPNRU d'ici 2030 concernent désormais le programme de renouvellement urbain de m2A et des trois communes concernées, Mulhouse, Illzach et Wittenheim.

Un soutien massif de l'ANRU au programme majeur de renouvellement urbain de m2A

Le programme de renouvellement urbain de Mulhouse Alsace Agglomération a été validé par le Comité d'Engagement (CE) de l'ANRU le 22 septembre 2020. Il représente alors :

- un investissement de 329,3 millions d'euros,
- avec un concours financier net de m2A de 12,7 millions d'euros.

Parmi les quatre quartiers prioritaires concernés, ceux situés en tout ou partie sur le ban de Mulhouse et Illzach sont dits d'intérêt national (PRIN), celui sur Wittenheim étant dit d'intérêt régional (PRIR). Il s'agit :

- du quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach,
- du quartier Péricentre à Mulhouse,
- du quartier des Coteaux à Mulhouse,
- du quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été lancée officiellement via l'approbation d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2020, prévoit alors l'attribution de subventions par l'ANRU pour la réalisation du projet, coordonné par m2A, à hauteur de 101 millions d'euros.

Au-delà de la rénovation des quartiers, ce projet de renouvellement urbain permet une accélération de la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS) à l'échelle de l'Agglomération, notamment sur les communes déficitaires au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU.

Sur le plan opérationnel, le projet est conduit selon les quartiers par les communes de Mulhouse, Illzach, Wittenheim. Au total, ce sont douze maîtres d'ouvrage qui se coordonnent au sein du programme, dont les bailleurs sociaux concernés comme m2A Habitat.

Les élus et partenaires de la collectivité se sont rendus à Paris le 3 octobre 2022 devant le Comité d'Engagement (CE) de l'ANRU. Les opérations supplémentaires présentées ont été validées dans leur très grande majorité. Cette amplification du programme se localise principalement sur le quartier des Coteaux avec notamment le recyclage (acquisition, gestion et démolition) des copropriétés Plein Ciel 1 et 2.

Le Comité d'Engagement du 03 octobre 2022 a ainsi validé un montant total de concours financiers supplémentaires de 65,2 millions d'euros :

- 61,7 millions d'euros de subventions,
- 3,5 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement.

Le redéploiement de 2,9 millions d'euros de subventions et de 300 000 euros de prêts bonifiés a également été validé. Ces économies sont issues d'opérations annulées ou dont les montants engagés sont inférieurs à ceux contractualisés.

Un projet global de plus d'un demi-milliard d'euros d'investissements

Les validations obtenues il y a un an font l'objet d'un premier avenant à la convention pluriannuelle liant m2A et l'ANRU, **dont les principaux postes d'investissements sont :**

Démolition de logements locatifs sociaux	41,1 M€
Acquisition puis démolition de copropriétés	76,9 M€
Aménagement de l'espace public	80,3 M€
Reconstitution de l'offre démolie	153,9 M€
Réhabilitation de logements sociaux	53,5 M€
Equipements publics	63,6 M€

Ces investissements sont **répartis de manière géographique** de la façon suivante :

Coteaux	192,9 M€
Péricentre	71,8 M€
- Péricentre - quartier Fonderie : 25,9 M€	
- Péricentre - quartier Briand : 25,5 M€	
- Péricentre - quartier Wolf-Neppert : 19,2 M€	
Drouot - Jonquilles	77,7 M€
Wittenheim-Markstein	6,8 M€
Multi quartiers	7,3 M€
Hors quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) (pour la reconstitution de l'offre de Logements Locatifs Sociaux).	145 M€

Ainsi, le programme représente désormais :

- 501,5 millions d'investissements sur l'ensemble de l'agglomération,
- avec une contribution financière de m2A de 16,6 millions d'euros
- et un soutien de l'ANRU de 163,1 millions d'euros de subventions, auxquels

Les autres contributions financières nettes des partenaires publics sont les suivantes :

- 109,9 millions d'euros pour la Ville de Mulhouse,
- 43,2 millions d'euros pour m2A Habitat, bailleur communautaire,
- 8 millions d'euros pour la Ville d'Illzach,
- 3,9 millions d'euros, affectés aux opérations de réhabilitations du patrimoine des bailleurs sociaux, pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- 2,8 millions d'euros pour la Région Grand Est,
- 806 000 euros pour la Ville de Wittenheim.